



2019

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS



# SOMMAIRE

<b>SAVOIE DÉCHETS</b> .....	<b>4</b>
Territoire d'intervention .....	5
Activité 2019 et perspectives .....	6-9
Organisation institutionnelle et opérationnelle .....	10-11
<b>LA VALORISATION DES DÉCHETS</b> .....	<b>12</b>
L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) .....	13
Les installations de traitement .....	13
Le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) .....	13
La chaîne de traitement .....	14-15
L'incinération en chiffres .....	16
L'incinération et l'environnement .....	17-19
<b>LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES</b> .....	<b>20</b>
Les flux traités .....	21
Les équipes .....	21
Le process du centre de tri de Chambéry .....	22-23
Les chiffres .....	24-25
<b>LES INDICATEURS FINANCIERS</b> .....	<b>26</b>
Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD .....	27
Dépenses et recettes de fonctionnement des centres de tri .....	28-29
Tarification des prestations 2019 .....	30

**SavoieDé**  
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT

**SavoieDéchets**

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

# ÉDITO



**Lionel MITHIEUX,**  
Président

## SAVOIE DÉCHETS DANS 10 ANS...

Madame, Monsieur,

La décennie qui s'ouvrira en 2020 sera marquée par des évolutions substantielles dans la production comme dans le traitement des déchets. La multiplication des obligations environnementales impose des transformations qu'il convient d'anticiper. Les acteurs publics de la collecte et du traitement doivent s'adapter tout en impulsant les évolutions nécessaires à leurs organisations, au développement des services offerts, en faisant preuve d'innovations dans leurs pratiques.

Dans ce contexte, Savoie Déchets travaille à la définition d'un **plan stratégique de développement à 10 ans**. Véritable feuille de route concertée, ce document de référence permettra au syndicat mixte de mesurer l'impact des projets au plan de son organisation, de sa structure juridique, de ses compétences et de ses équilibres financiers. Révisable au regard de l'évolution de la réglementation, il permettra à l'ensemble des adhérents de **partager une vision commune** sur les grandes orientations en matière de traitement et de valorisation des déchets.

En matière d'énergies renouvelables, Savoie Déchets souhaite affirmer et renforcer son positionnement territorial en tant que **producteur d'énergie** et poursuit le développement de projets innovants. Parmi ceux-ci, l'installation d'une **chaudière biomasse** pour la valorisation du bois B afin de produire de l'énergie pour le **réseau de chauffage urbain** et de l'électricité destinée à la **production d'hydrogène** ; ou encore l'exploitation de la chaleur « fatale » produite par l'UVETD lors de l'incinération des déchets dans le but d'alimenter le réseau actuel de chauffage urbain.

Savoie Déchets s'implique par ailleurs dans la rédaction du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) établi par la Région. Déterminant pour l'avenir de la gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD doit **correspondre à la réalité des besoins** en capacités de traitement. Il est donc primordial de raisonner sur des **bassins de vie pertinents** dépassant les frontières départementales.

Ce rapport d'activités destiné à l'information des élus et des usagers du service public retrace en détail une année de résultats et d'actions. Acteur du territoire et de l'environnement, Savoie Déchets poursuit sa mission d'intérêt général, au service de ses membres et des populations concernées.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

chets  
ENT DES DÉCHETS





# SAVOIE DÉCHETS



236 COMMUNES

536 114 HABITANTS

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets dont les compétences obligatoires sont :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**,
- le **tri et la valorisation des collectes sélectives**.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

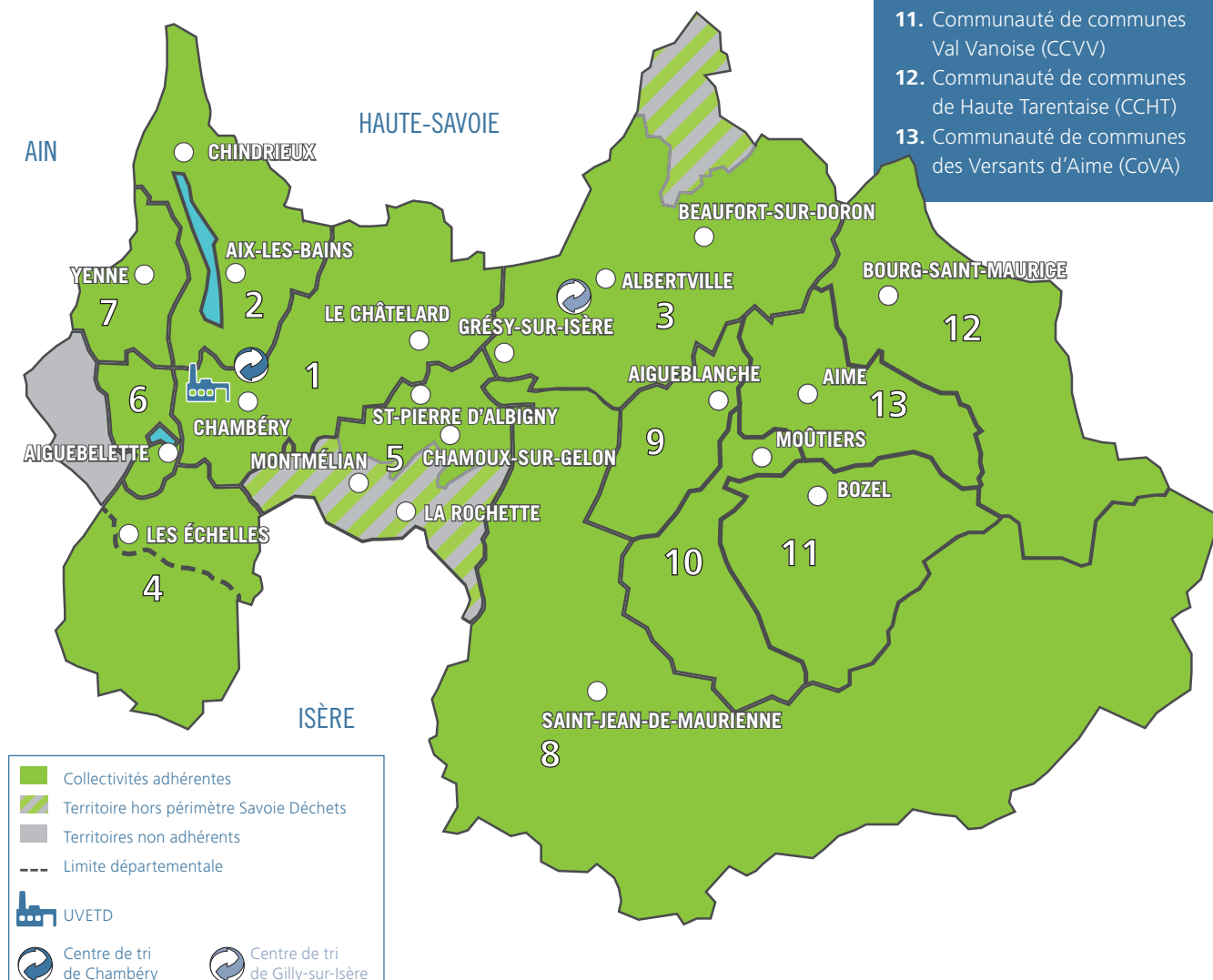
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, des équipements industriels performants,
- contribuer au développement du tri des collectes sélectives,
- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- participer à la production d'énergie locale.

Pour des raisons de proximité, les compétences «Collecte des déchets ménagers et assimilés», «Collecte des produits recyclables» et «Gestion des déchetteries» ont été conservées par les collectivités adhérentes.

## LES 13 MEMBRES ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'agglomération Arlysère
4. Communauté de communes Cœur de Chartreuse
5. Communauté de communes Cœur de Savoie
6. Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de communes de Yenne
8. Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)
12. Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT)
13. Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA)

# 13 COLLECTIVITÉS



## REPÈRES

### AUGMENTATION DES DÉCHETS TRAITÉS

- Les **déchets incinérables** gérés par Savoie Déchets en 2019 représentent 135 552 tonnes, soit une diminution de -1,35 % par rapport à 2018 qui s'explique par un arrêt temporaire de traitement des déchets industriels banals (DIB) en raison d'exutoires saturés. Le tonnage traité à l'UVETD de Chambéry a pour sa part augmenté de + 2,57%, avec 116 729 tonnes incinérées.
- Le tonnage annuel de **collecte sélective** passe à 21 600 tonnes, contre 21 372 tonnes en 2018.
- Dans le cadre de la CSA3D (voir page 9) et répondant au principe de **secours inter-usines**, l'UVETD a géré près de 2 480 tonnes pour le compte du Syndicat mixte du lac d'Annecy.
- De son côté, Savoie Déchets a **exporté** 18 823 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la capacité de l'UVETD étant insuffisante en période touristique.

## PRODUCTEUR LOCAL D'ÉNERGIE

### TRANSFORMER L'ÉNERGIE « PERDUE » EN CHALEUR

Savoie Déchets et la Ville de Chambéry étudient la possibilité d'augmenter la part de chaleur provenant de l'énergie produite par l'UVETD. Aujourd'hui, un tiers de cette énergie n'est pas valorisé. Le projet consiste à produire de l'eau surchauffée à partir de l'énergie « perdue », appelée « énergie fatale », pour alimenter le **réseau de chauffage urbain** (SCDC). Pour ce faire, des investissements sont à prévoir à l'UVETD et la SCDC devra installer de nouvelles conduites entre l'UVETD et la centrale de production de Bissy. Les données relatives à la faisabilité technique et à la rentabilité économique du projet sont attendus pour le premier semestre 2020.



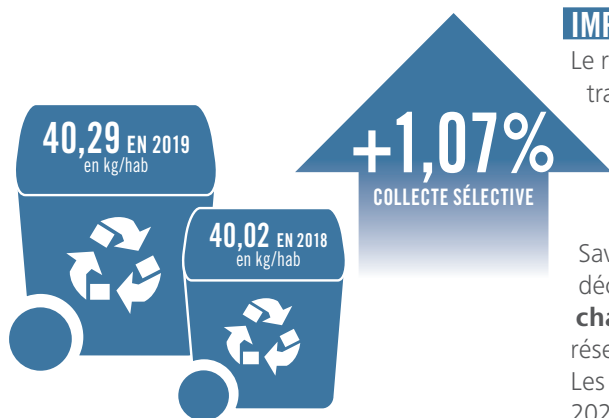
### IMPLANTER UNE CHAUDIÈRE BIOMASSE

Le recyclage actuel du bois de classe « B » est principalement orienté vers la transformation en matière première. Cette filière est aujourd'hui saturée face à l'augmentation du volume de déchets. Parallèlement, les « CSR » - déchets combustibles solides issus des refus de tri des déchets ménagers ou d'activités économiques - sont brûlés en cimenterie ou envoyés en décharge.

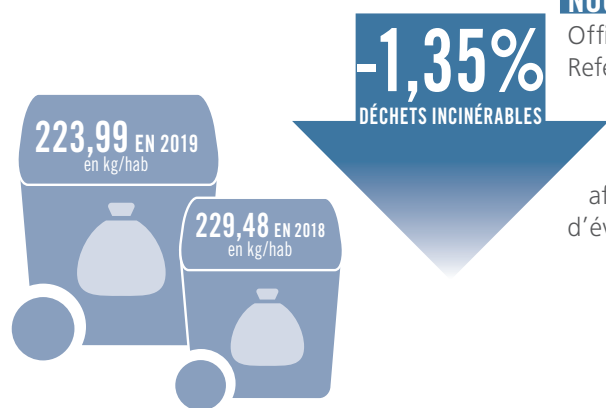
Savoie Déchets **explore de nouvelles voies de valorisation** de ces déchets spécifiques avec la mise en place, sur le site de l'UVETD, d'une **chaudière biomasse**. L'énergie produite contribuerait à alimenter le réseau de chauffage urbain et permettrait la **production d'hydrogène**. Les premiers résultats de l'étude engagée seront connus au 1<sup>er</sup> semestre 2020 et les recherches de financement sont en cours. La biomasse envisagée a une puissance de 15 MW et traitera 30 000 tonnes de bois B.

### NOUVELLE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE

Officialisé fin 2019, le « BREF Incinération » (Best Available Techniques References document) donne un délai de 4 ans aux usines d'incinération européennes pour respecter les nouvelles valeurs arrêtées qui portent notamment sur les rejets gazeux, aqueux, sur le traitement des mâchefers ainsi que sur la **valorisation énergétique**. Une étude a été lancée afin d'établir la synthèse des nouvelles règles applicables à l'UVETD et d'évaluer les implications technico-économiques de la mise aux normes.



La collecte sélective



Les ordures ménagères collectées

## ANTICIPER LA GESTION DES DÉCHETS

### COOPÉRATION INTER-USINE

Une coopération inter-usines entre Savoie Déchets et les Services Industriels de Genève (SIG) a été créée afin de **traiter les excédents** de tonnages d'ordures ménagères. La convention signée a permis de définir les modalités techniques et financières pour le traitement de 3 000 à 7 000 tonnes/an d'ordures ménagères de Savoie Déchets par le SIG pour une durée de 3 ans.

### PLAN STRATÉGIQUE À 10 ANS

La définition d'un **plan stratégique de développement à 10 ans** de Savoie Déchets est engagée. Il intègre une dimension environnementale, opérationnelle, technique et financière. Le **document de référence** ainsi établi aidera le syndicat à mesurer l'impact des projets sur son organisation, sa structure juridique, ses compétences et ses équilibres financiers. Révisable en fonction de l'évolution de la réglementation, il permettra en outre à l'ensemble des adhérents de valider les orientations que les collectivités auront à suivre du fait des relations opérationnelles qu'entretiennent collecte et traitement.



### NECESSITÉ D'UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE TERRITORIALE

La **sécurisation** du traitement des ordures ménagères et du tri des collectes sélectives est un enjeu majeur pour le syndicat. Savoie Déchets a participé à plusieurs groupes de travail et commissions relatifs à l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) qui relève de la compétence de la Région. Déterminant pour l'avenir de la gestion des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes, le PRPGD doit **correspondre à la réalité des besoins** en capacités de traitement afin d'éviter des situations de blocage rendant impossible ou très coûteux le traitement des déchets et **se préserver d'une dépendance** envers des opérateurs privés en situation de monopole. C'est pourquoi il est primordial de raisonner sur des bassins de vie pertinents, comprenant plusieurs unités de traitement.

### COOPÉRATION INTERNATIONALE

Savoie Déchets accompagne, depuis janvier 2018, cinq communes moldaves dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Il s'agit, avec le soutien de l'ambassade de France de Moldavie, d'améliorer la gestion des déchets ménagers et la qualité des services publics dans les communes moldaves partenaires qui regroupent environ 20 000 habitants.

La création d'un équipement commun, estimé à 2 M€, permettrait de détourner la majeure partie des déchets de l'enfouissement et favoriser ainsi le recyclage et la valorisation des matériaux. Doit être aboutie au préalable la structuration de l'intercommunalité entre les cinq communes moldaves. Le volet technique et la recherche de financements internationaux pourront alors être lancés.

## ÉVOLUTION DU TRI

### EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

- Les consignes de tri seront étendues en 2022 à **l'ensemble des emballages ménagers en plastique**. Le geste de tri ainsi simplifié permettra de doubler le taux de recyclage de ces emballages. Avec une **croissance de plus de 20% des volumes collectés**, le fonctionnement des centres de tri sera impacté et d'importants investissements sont à prévoir. Afin de maîtriser les coûts en continuant à assurer un tri de qualité, il est nécessaire de rechercher **des solutions sur une échelle territoriale pertinente**.
- Une étude réalisée en 2019 a montré la **pertinence d'un seul centre de tri** en Savoie d'une capacité optimale de 40 000 tonnes. Le centre de tri actuel ne permettra pas d'accueillir ces tonnages, aussi une recherche de foncier sur le bassin chambérien est actuellement en cours. L'Établissement public du foncier local a été mandaté pour cette mission. Il rendra ses conclusions au second semestre 2020. Une étude juridique portant sur la coopération entre collectivités est conduite parallèlement.

### VALORISATION DES BIODÉCHETS



Un tiers du contenu de nos poubelles est composé de biodéchets, déchets alimentaires principalement. La loi de transition énergétique prévoit que d'ici 2025, chaque citoyen devra disposer d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères. Ainsi, ces « déchets de cuisine » seront traités et valorisés en vue d'un retour au sol (compostage notamment). Une étude technico-économique sur la gestion des biodéchets a été lancée sur le territoire du syndicat. Un état des lieux des gisements de biodéchets, des filières de traitement des biodéchets, de valorisation des sous-produits, a abouti à des propositions de scénarios par zone. Le rendu de cette étude montre l'importance de la **massification des tonnages** pour rentabiliser les équipements et donc la nécessité pour les collectivités de **travailler ensemble**.



## INFORMATION ET SENSIBILISATION

### COMMUNICATION DIGITALE

Le site internet de Savoie Déchets [www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr) permet au syndicat mixte de présenter ses activités et son organisation.

Une nouvelle campagne de recrutement a été publiée sur la page Savoie Déchets du réseau social professionnel **LinkedIn** au mois de mai.



### VISITE DES INSTALLATIONS

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont **adaptés en fonction des publics** et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.

Les visites de l'UVETD ont **augmenté de près de 77%** par rapport à 2018 ; celles du centre de tri de Chambéry de près de 80% grâce à la création d'une salle d'accueil pour nos visiteurs.



### VISITEURS EN 2019

L'UVETD et le centre de tri accueillent **tous les publics** :

- élèves des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université),
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets,
  - groupe d'élus du canton de la Chambre, délégation de la ville de Zhangjiakou (République populaire de Chine) reçues en 2019
- groupes, associations...
  - en 2019, association de la Légion d'honneur de Chambéry, association Pôle soutien associatif de la Savoie...



Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux **Journées européennes du patrimoine** en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription. Près de **100 personnes** ont participé à cet évènement en 2019.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets ou les animateurs des collectivités membres.

*Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contactez : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Gaëlle VELO.  
Tél. 04 79 68 35 00 / [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)*



## CSA3D

### LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

La Coopération du Sillon alpin pour le développement durable déchets (CSA3D) a changé de gouvernance en 2018. Georges OUDJAUDI, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, en est le nouveau président.

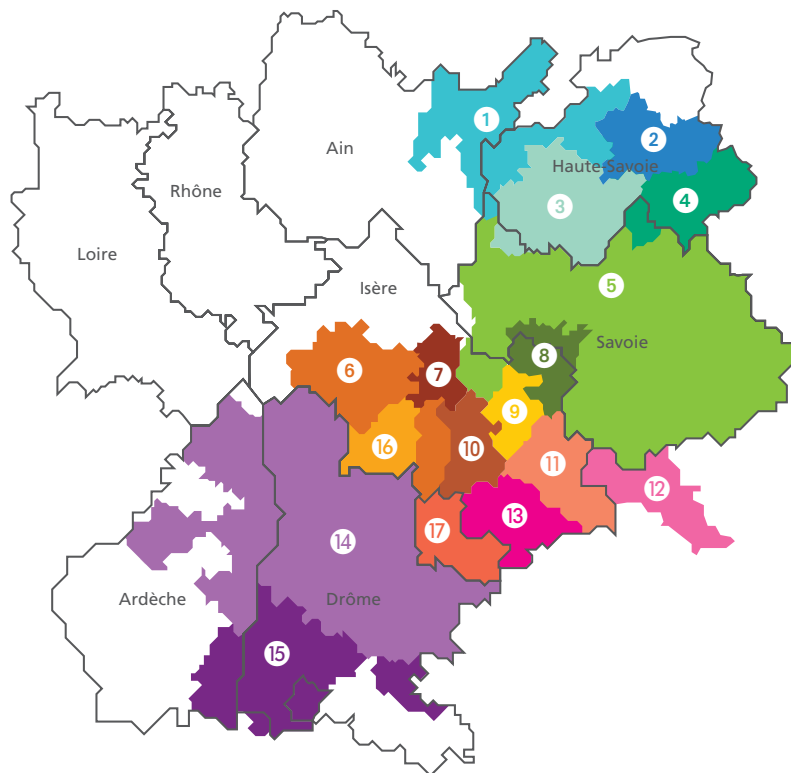
La CSA3D rassemble **17 collectivités**, pour un total de **2,9 millions d'habitants** et **1 445 communes**.

Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat (jusqu'en 2020).

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les trois principaux objectifs sont de :

- constituer un **réseau d'échanges** sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- **mutualiser** les équipements publics et les compétences,
- développer une **stratégie commune** en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.

# 17 COLLECTIVITÉS



# 2,9 MILLIONS D'HABITANTS

1. SIDEFAGE
2. SIVOM Région de Cluses
3. SILA
4. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5. Savoie Déchets
6. SICTOM des Pays de la Bièvre
7. CA du Pays voironnais
8. SIBRECSA
9. CC Pays du Grésivaudan (*hors Sibrecsa*)
10. CA Grenoble Alpes Métropole
11. CC de l'Oisans
12. CC du Briançonnais
13. CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais
14. SYTRAD
15. SYPP
16. SICTOM Sud Grésivaudan
17. CC du Trièves

# SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le **Syndicat mixte** est placé sous la responsabilité d'un président et de six vice-présidents.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un **Comité syndical** composé de 39 élus représentant les 13 collectivités membres. Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets a été modifié suite à la mise en place de la loi NOTRe en juillet 2017. La clé de répartition des délégués du Comité syndical a été renégociée entre l'ensemble des membres. Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Au cours de l'année 2019, le Comité syndical s'est réuni 6 fois.

ADHÉRENTS	Population (DGF* 2019)	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Sièges		
Grand Chambéry	142 092 8	Lionel MITHIEUX	Jean CALLE Jean-Pierre COENDOZ Henri DUPASSIEUX Jérôme ESQUEVIN Pierre HEMAR Agnès LECERCLE Adeline VINCENT Corine WOLFF
		Daniel ROCHAIX	
		Aloïs CHASSOT	
		Pierre GERARD	
		Delphine JULIEN	
		Jean-Charles METRAS	
		Anne ROUTIN	
CA Arlysère	68 098 6	Florence VALLIN-BALLAS	Patrice BURDET Xavier DESMARETS Christian EXCOFFON Georges MEUNIER À désigner Thierry RANGONE
		Frédéric BURNIER-FRAMBORET	
		Édouard MEUNIER	
		Lionel MOLLIER	
		Christian RAUCAZ	
CC Cœur de Savoie**	12 829 2	Michel ROTA	Ève BUEVOZ Alexandre DALLA-MUTTA
		Marc GIRARD	
SIRTOM de Maurienne	73 321 6	Catherine GASCOIN	Bernard BALMAIN Marie-Thérèse BOIS Jean-Louis BOUGON Joël CECILLE Christian JOET Marie-France RANCUREL
		François CHEMIN	
		Patrick LESEURRE	
		Claude REYNAUD	
		Christian SIMON	
		Jean-Yves TOESCA	
Grand Lac	81 049 6	José VARESANO	Eudes BOUVIER Fabien COUDURIER Marie-Pierre FRANÇOIS Rémi FURLAN Yves GRANGE Jean-Marc JOURDAN
		Jean-Marc DRIVET	
		Marie-Claire BARBIER	
		Corinne CASANOVA	
		Marina FERRARI	
CC Cœur de Chartreuse	19 049 2	Didier FRANÇOIS	Alain LECLERCQ Jacques RICHEL
		Christian REBELLE	
CC de Yenne	7 685 1	Élisabeth SAUVAGEON	Christian CHAPEAU
		Christian GARIOUD	
CC du lac d'Aiguebelette	6 534 1	Pascal ZUCCHERO	André BOIS
CC de Haute Tarentaise	40 299 2	Gaston PASCAL-MOUSSELARD	À désigner À désigner
		Jean-Claude FRAISSARD	
CC des Versants d'Aime	23 851 2	Véronique GENSAC	Pierre GONTHIER Joël OUGIER-SIMONIN
		Daniel RENAUD	
CC Val Vanoise	26 853 1	Jean-Baptiste MARTINOT	Thierry MONIN
CC des Vallées d'Aigueblanche	11 393 1	Jean COSTE	Jean-Yves MORIN
CC Cœur de Tarentaise	23 061 1	Georges SAINT-GERMAIN	Klébert SILVESTRE
<b>Total</b>	<b>536 114 39</b>	<b>39 délégués titulaires</b>	<b>39 délégués suppléants</b>



**Lionel MITHIEUX**  
Président



**Denis BLANQUET**  
1<sup>er</sup> vice-président en charge  
des ressources humaines,  
des marchés publics et de  
l'administration générale



**Frédéric BURNIER  
FRAMBORET**  
2<sup>e</sup> vice-président en charge  
du tri sélectif et de l'exten-  
sion des consignes de tri



**François CHEMIN**  
3<sup>e</sup> vice-président en charge  
de la communication et des  
évolutions de compétences



**Jean-Marc DRIVET**  
4<sup>e</sup> vice-président en charge  
des finances



**Daniel ROCHAIX**  
5<sup>e</sup> vice-président en charge  
des biodéchets



**Gaston PASCAL-  
MOUSSELARD**  
6<sup>e</sup> vice-président en charge  
du territoire de la Haute  
Tarentaise et de la  
Coopération du Sillon alpin  
pour le développement  
durable déchets (CSA3D)

\*Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population totale + résidences secondaires et places de caravanes.

\*\*En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlaurant, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

# SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

**Une équipe administrative de 7 agents.**

**Une équipe technique de 49 agents** pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets.

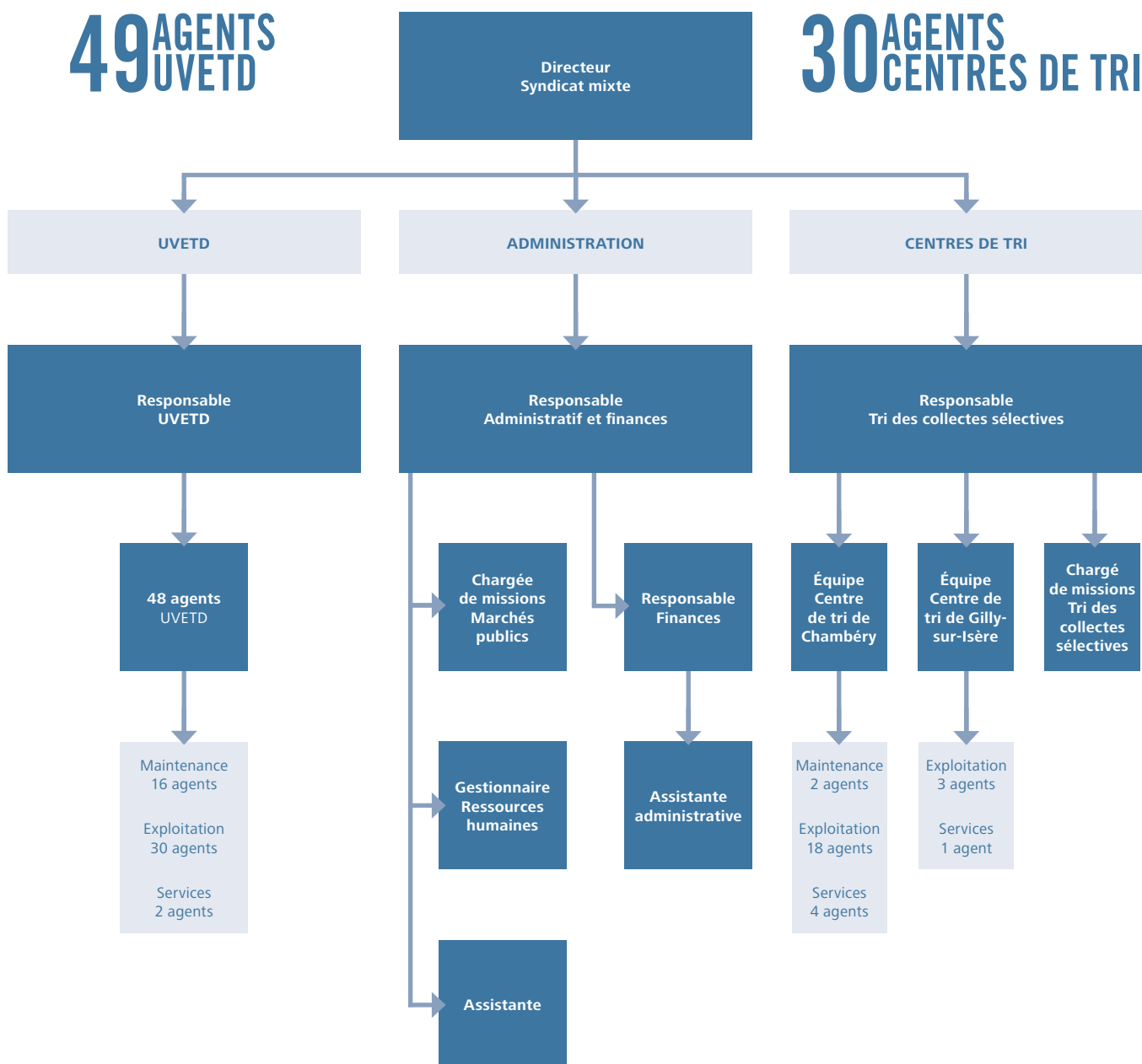
**Une équipe technique et administrative de 30 agents** pour l'exploitation des centres de tri de Chambéry et Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Grand Chambéry permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (Directions des finances et des systèmes d'information).

## INSTANCES DE CONSULTATION

La **Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** a été réinstallée et s'est réunie deux fois : en juin 2019 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2018 et en décembre 2019, sur le maintien des tarifs de 2019 pour 2020.

La **Commission de suivi de site (CSS)** s'est réunie le 11 mars 2019 pour présenter les actions menées par l'inspection des installations classées en 2018 à l'UVETD en matière de rejets (tonnages incinérés).





# LA VALORISATION DES DÉCHETS



**25 000** TONNES DE CO<sub>2</sub>  
ÉCONOMISÉES  
EN CHAUFFAGE URBAIN

L'incinération des déchets dans l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) de Chambéry permet de produire de la chaleur transformée en énergie. Une partie de cette énergie est fournie à la SCDC (Société chambérienne de distribution de chaleur) qui alimente en chauffage et en eau chaude les foyers de l'agglomération chambérienne. Près **d'un tiers de la chaleur du chauffage urbain** est ainsi fournie par Savoie Déchets, ce qui représente une économie d'environ 25 000 tonnes de CO<sub>2</sub>.

### UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UVETD est un **équipement industriel** régi par l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 et l'arrêté complémentaire du 10 mai 2016.

L'usine peut traiter **40 000 t/an de boues** de stations d'épuration urbaines et **120 000 t/an de déchets** non recyclables dont :

- des ordures ménagères (OM),
- des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- des déchets d'activités économiques (DAE), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères,
- des encombrants incinérables provenant des déchetteries.

**L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.**

Grâce à un coefficient de **valorisation énergétique de 75,3%** (selon la nouvelle formule de calcul de performance énergétique en vigueur), l'équipement industriel de Chambéry conserve en 2019 son **appellation « UVE »** (unité de valorisation énergétique). Cette dénomination caractérise les unités d'incinération des déchets produisant de l'électricité ou de la chaleur.

### LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

L'UVETD dispose de **trois lignes d'incinération**.

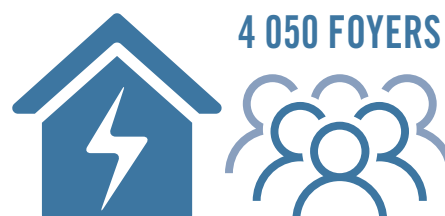
Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

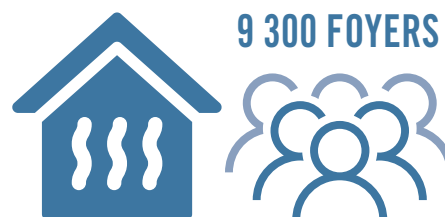
Les brûleurs à fuel des fours ont été remplacés par des brûleurs à gaz en septembre 2018.

En 2019, l'UVETD a produit :

- **28 235 MWh d'électricité** dont :
  - **18 829 MWh** vendus à EDF,
  - **9 406 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en électricité **de près de 4 050 foyers.**



- **104 794 de vapeur** dont :
  - **92 429 MWh** vendus au chauffage urbain,
  - **12 365 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en chauffage et eau chaude **de près de 9 300 foyers.**



# 75,3%

## TAUX DE VALORISATION

### LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécifique au sein de l'UVETD.

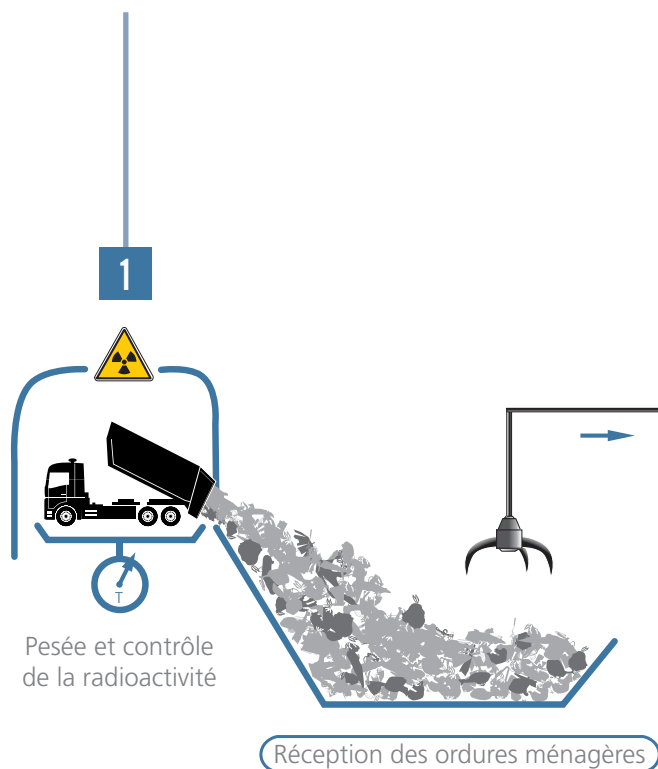
Les transporteurs livrent les DASRI dans des bacs spécifiques dans un hall de stockage dédié. Les bacs sont enregistrés (pour garantir leur traitement sous 48 heures), pesés, contrôlés (détection de radioactivité). Les DASRI sont ensuite vidés dans une navette qui va se déverser dans les fours où ils sont incinérés avec les déchets ménagers. Puis les bacs vides sont lavés et désinfectés dans une machine dédiée et stockés avant de repartir dans le circuit de collecte. Le flux des bacs pleins est totalement isolé du flux des bacs propres.



## LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

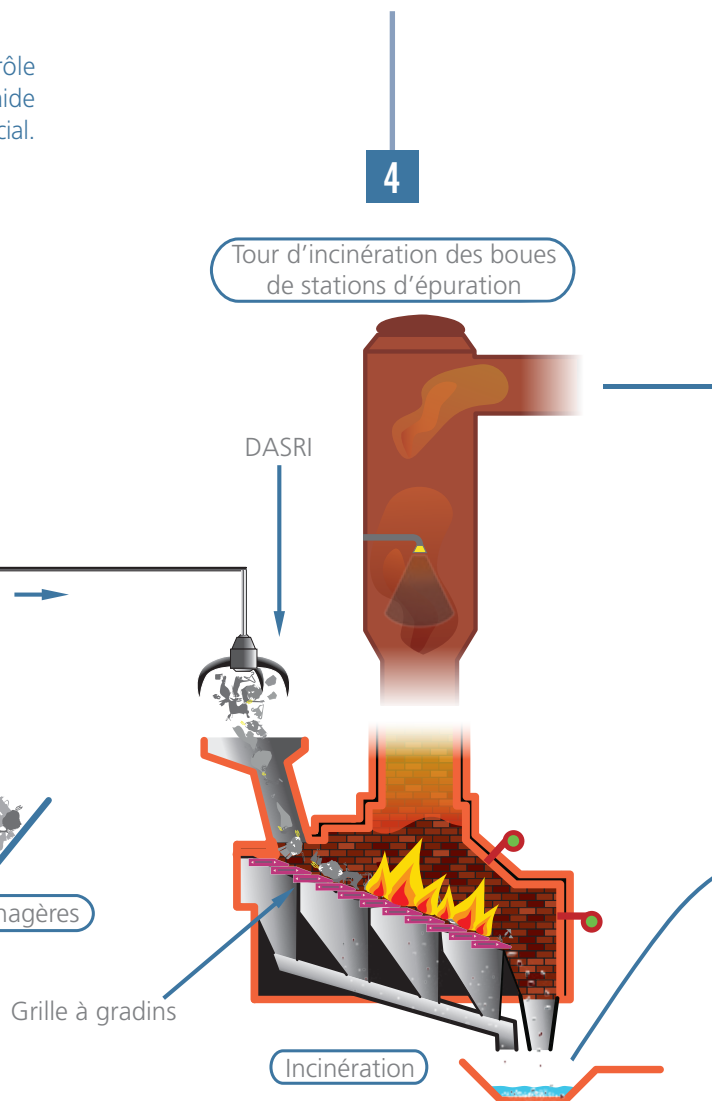
### LIVRAISON DES DÉCHETS/CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial.



### TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



### COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus de 850°C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie.

De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

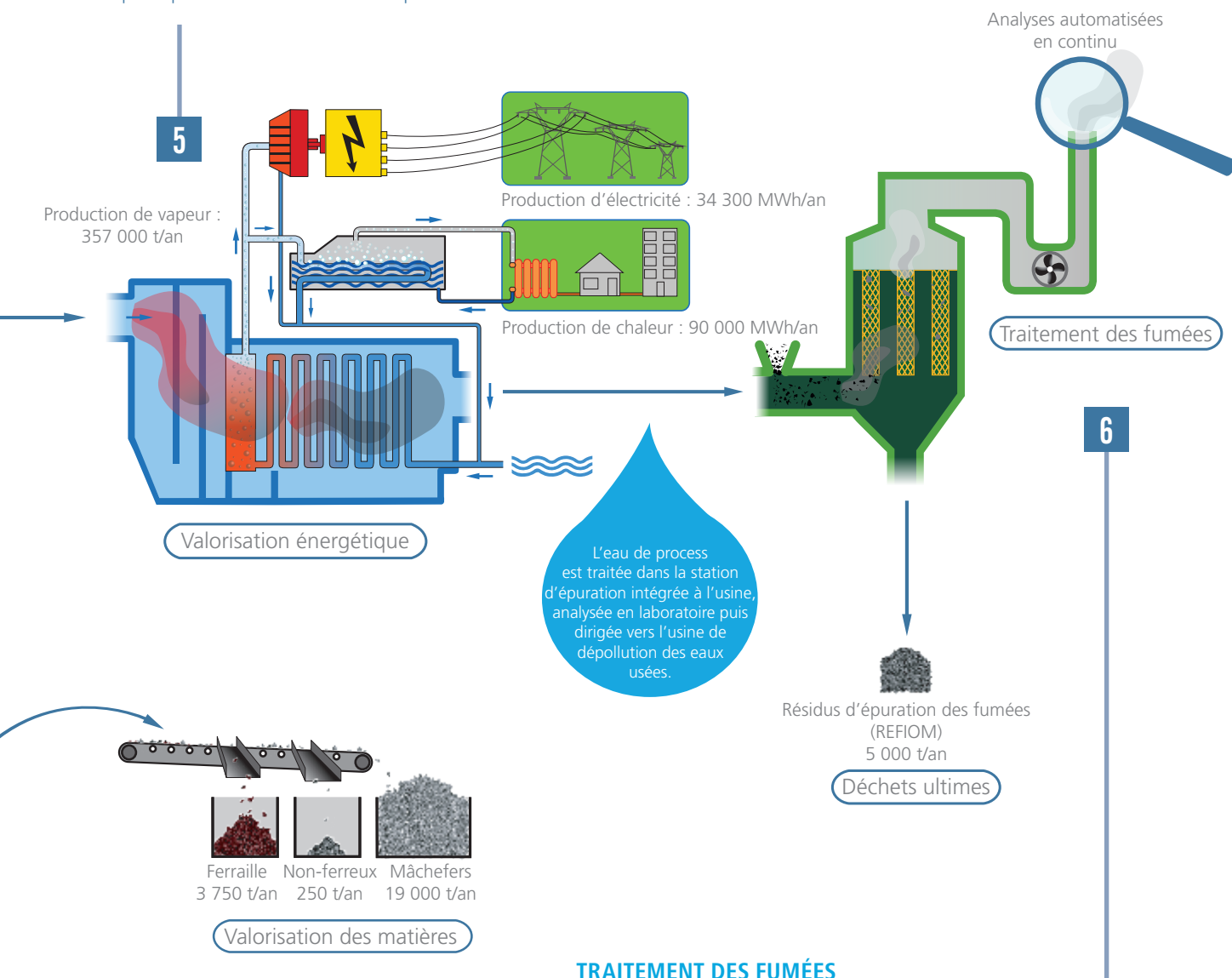


# LA VALORISATION DES DÉCHETS ► LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

## RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.



## MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferpillés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

## TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM\*) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

\*REFIOM : résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

# LA VALORISATION DES DÉCHETS ► L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

## ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS

	2019 (en t)	2018 (en t)	Évolution 2019/2018 (en %)
Ordures ménagères	111 787	106 310	5,15%
Déchets d'activités économiques	1031	3 875	-73,39%
"Déchets non valorisables de déchetterie"	49	300	-83,67%
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 842	2 395	18,66%
Autres Déchets	1020	925	10,27%
<b>Total ordures traitées à l'UVETD</b>	<b>116 729</b>	<b>113 805</b>	<b>2,57%</b>
Exportations	18 823	23 596	-20,23%
<b>Total ordures ménagères et assimilés gérés par Savoie Déchets</b>	<b>135 552</b>	<b>137 401</b>	<b>-1,35%</b>
Boues de station d'épuration urbaines traitées à l'UVETD	22 826	19 976	14,27%
Boues de station d'épuration urbaines exportées	0	369	-100,00%
<b>Total boues de stations d'épuration urbaines gérées par Savoie Déchets</b>	<b>22 826</b>	<b>20 345</b>	<b>12,19%</b>

L'augmentation du tonnage des boues incinérées s'explique par une augmentation des apports du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (2 626 tonnes en 2019 contre 1 565 tonnes en 2018).

La diminution importante des exportations de boues de stations d'épuration au profit de leur traitement à l'UVETD de Chambéry est due à la réintégration complète des boues de la Communauté d'agglomération Arlysère.

Au-delà de la production d'énergie, les sous-produits issus de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisables. **25 710 tonnes** de matériaux ont ainsi été valorisées en 2019 :

- **17 757 tonnes de mâchefers** utilisés en travaux publics, dont 14 353 tonnes valorisables de 2019, dont 3 362 tonnes valorisables de 2018 et 42 tonnes de 2017,
- **2 768 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **224 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 961 tonnes de REFIOM** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.



## AMÉNAGEMENTS PUBLICS LOCAUX UTILISANT DES MÂCHEFERS PRODUITS PAR L'UVETD

- Merlon phonique à Mouxy
- Plateforme de stockage industriel à Gilly-sur-Isère

## TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS

	Pop DGF 2019	2019 (en t)	2018 (en t)	Évolution 2019/2018 (en %)	Ratio (kg/hab 2019)
CA GRAND CHAMBERY	142 092	33 163	33 665	-1,49%	233,39
CA GRAND LAC	81 049	17 957	18 483	-2,85%	221,56
S.I.R.T.O.M.M.	73 321	14 471	15 051	-3,85%	197,37
C.D.C. AIGUEBELETTE	6 534	642	639	0,47%	98,26
C.D.C. YENNE	7 685	576	590	-2,37%	74,95
C.D.C. CŒUR DE CHARTREUSE	19 049	4 035	4 158	-2,96%	211,82
C.D.C. CŒUR DE SAVOIE	12 829	2 009	2 086	-3,69%	156,60
CA ARLYSÈRE	68 098	13 578	13 627	-0,36%	199,39
C.D.C. HAUTE TARENNAISE	40 299	12 040	11 861	1,51%	298,77
C.D.C. VALLEES D'AIGUEBLANCHE	11 393	2 629	2 723	-3,45%	230,76
C.D.C. LES VERSANTS D'AIME	23 851	5 060	5 115	-1,08%	212,15
C.D.C. CŒUR DE TARENNAISE	23 061	6 375	6 498	-1,89%	276,44
C.C. VAL VANOISE	26 853	7 550	8 070	-6,44%	281,16
<b>TOTAL SAVOIE DECHETS</b>	<b>536 114</b>	<b>120 085</b>	<b>122 566</b>	<b>-2,02%</b>	<b>223,99</b>

## DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA CROISSANCE VERTE

De la gestion des déchets à la croissance verte, Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement.

En transformant des déchets en de nouvelles ressources - chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte. Les projets relatifs à l'installation d'une chaudière biomasse ou à la valorisation des biodéchets (voir page 6-7) sont conduits dans le même esprit.

### CHOISIR D'ÊTRE CERTIFIÉ

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14 001 depuis 2010 et ISO 50 001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14 001 et ISO 50 001 s'est déroulé avec succès en novembre 2019 et permet le maintien de ces certifications.

#### Norme ISO 14 001

**Les actions mises en œuvre en 2019 satisfont aux critères de la norme en termes de :**

- optimisation du fonctionnement de la station de traitement interne et réduction de la consommation d'eau,
- maîtrise des nuisances lumineuses,
- maîtrise des rejets atmosphériques,
- communication avec les parties intéressées.

#### Norme ISO 50 001

Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50 001 en 2015. Le site est certifié depuis novembre 2019 selon la version 2018 de la norme ISO 50 001.

**Cette certification repose sur quatre objectifs :**

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).

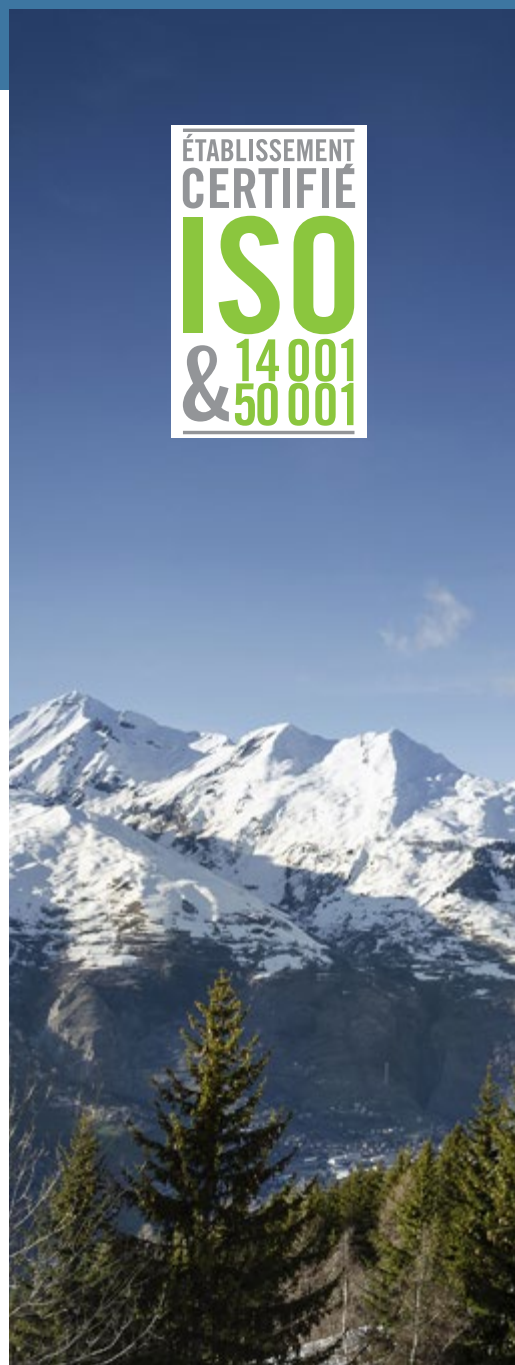
**Les actions mises en œuvre en 2020 satisfont aux critères de la norme en termes de :**

- augmentation de la production de la vapeur et de l'électricité,
- optimisation du fonctionnement des consommateurs électriques et amélioration des moyens de mesures.

### DES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX TOUJOURS CONFORMES

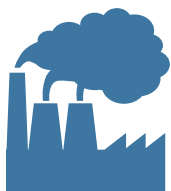
Les trois lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).





## CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX



### REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O<sub>2</sub>), eau (H<sub>2</sub>O), dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH<sub>3</sub>), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement (DREAL).



### MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO <sub>2</sub>	NOx	CO	HF	COT	Poussières	NH <sub>3</sub>	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg/Nm <sup>3</sup>	mg	KNm <sup>3</sup> /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,65	19,65	107,64	2,53	0,04	0,31	0,30	0,95	0,364	33,020	325 j 11:40
Ligne de four 2	8,68	18,04	112,16	2,73	0,12	1,98	0,00	0,40	0,606	36,978	326 j 17:55
Ligne de four 3	8,54	15,86	149,23	3,77	0,34	0,03	0,77	0,21	13,33	32,208	318 j 15:34
Moyenne 2018	8,63	17,89	122,18	2,99	0,16	0,83	0,34	0,52	4,46	34,21	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89		

### SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- les lichens,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.





## REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et pour les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry. Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX). Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

## CONTRÔLES DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

**Le dernier contrôle effectué en 2017 était conforme.**



## MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m³/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2018	7,51	27,91	25,17	23,74	267,5	51,52	16,21	1,47	39,17	0,48	<0,010
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1000	1 500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HCT	Dioxines (PCDD) Furannes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	Mg/l	Mg/l
Moyenne 2018	<10	<0,01	0,013	0,155	10,92	0,015	<0,01	0,03	<0,5	0,3	1,15 X 10 <sup>-10</sup>
Maximum réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3 <sup>10<sup>-6</sup></sup>

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

## CONTRÔLES DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année pour garantir la fiabilité des contrôles.

**Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.**



# LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

**27 244 TONNES**  
**DE COLLECTES SÉLECTIVES**

**2 CENTRES  
DE TRI**

Savoie Déchets exploite en régie directe deux centres de tri,  
à Gilly-sur-Isère (depuis septembre 2014) et à Chambéry (depuis janvier 2018).

Les activités des centres de tri sont :

- le tri et la gestion des collectes sélectives,
- le conditionnement et la gestion des cartons de déchetterie ou de professionnels.

Les déchets triés et conditionnés dans les centres de tri sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage.

*Le centre de tri de Gilly-sur-Isère est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.  
Le centre de tri de Chambéry est régi par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.*



## LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CENTRES DE TRI

### LES FLUX TRAITÉS

Les consignes de tri de matériaux diffèrent d'une collectivité à l'autre. Trois types de flux collectés sont donc traités dans les centres de tri de Savoie Déchets.



#### Journaux/revues

Journaux, magazines, publicités, papiers divers.



#### Emballages

Bouteilles en plastique transparentes ou opaques, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnets.



#### Multi-matériaux

Emballages et papiers collectés en un seul flux.

## En 2019

GILLY-SUR-ISÈRE

Collectes sélectives

5 974 tonnes

Balles de cartons produites

6 325 tonnes

CHAMBÉRY

21 270 tonnes

6 830 tonnes

27 244 tonnes\*

13 155 tonnes



\*dont 21 600 tonnes de Savoie Déchets et 5 644 tonnes des Sictom de Morestel et du Guiers, des Communautés de communes Bugey sud et des Sources du lac d'Annecy, du Haut Bugey Agglomération (Plateau d'Hauteville), et du Sidefage (jusqu'au mois de mars 2019).

### LES ÉQUIPES

76 personnes travaillent au tri des collectes sélectives :

- 54 agents dans le centre de tri de Chambéry, dont 30 en parcours d'insertion professionnelle,
- 22 agents dans le centre de tri de Gilly-sur-Isère, dont 18 en parcours d'insertion professionnelle.

 **76 AGENTS**

### ENGAGEMENT POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion par l'économie. Près de 50 personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles sont ainsi employées sur les deux centres de tri.



## LE PROCESS DU CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

### LE TRIEUR OPTIQUE

Les corps creux non ferreux sont alors dirigés vers un trieur optique qui permet de séparer trois flux :

- un flux PEHD/ELA,
- un flux PET clair/PET foncé
- un flux « autres produits ».

Des trieurs affinent le tri de ces trois flux en séparant le PEHD, l'ELA, le PET clair, le PET foncé, les matières valorisables et les indésirables.

### LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux qui sont ensuite dirigés vers une presse à paquets.

### LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm) sont orientés vers un crible balistique permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

Sur le flux des corps plats, des trieurs affinent le tri issu du crible balistique, en enlevant les matières valorisables et indésirables.

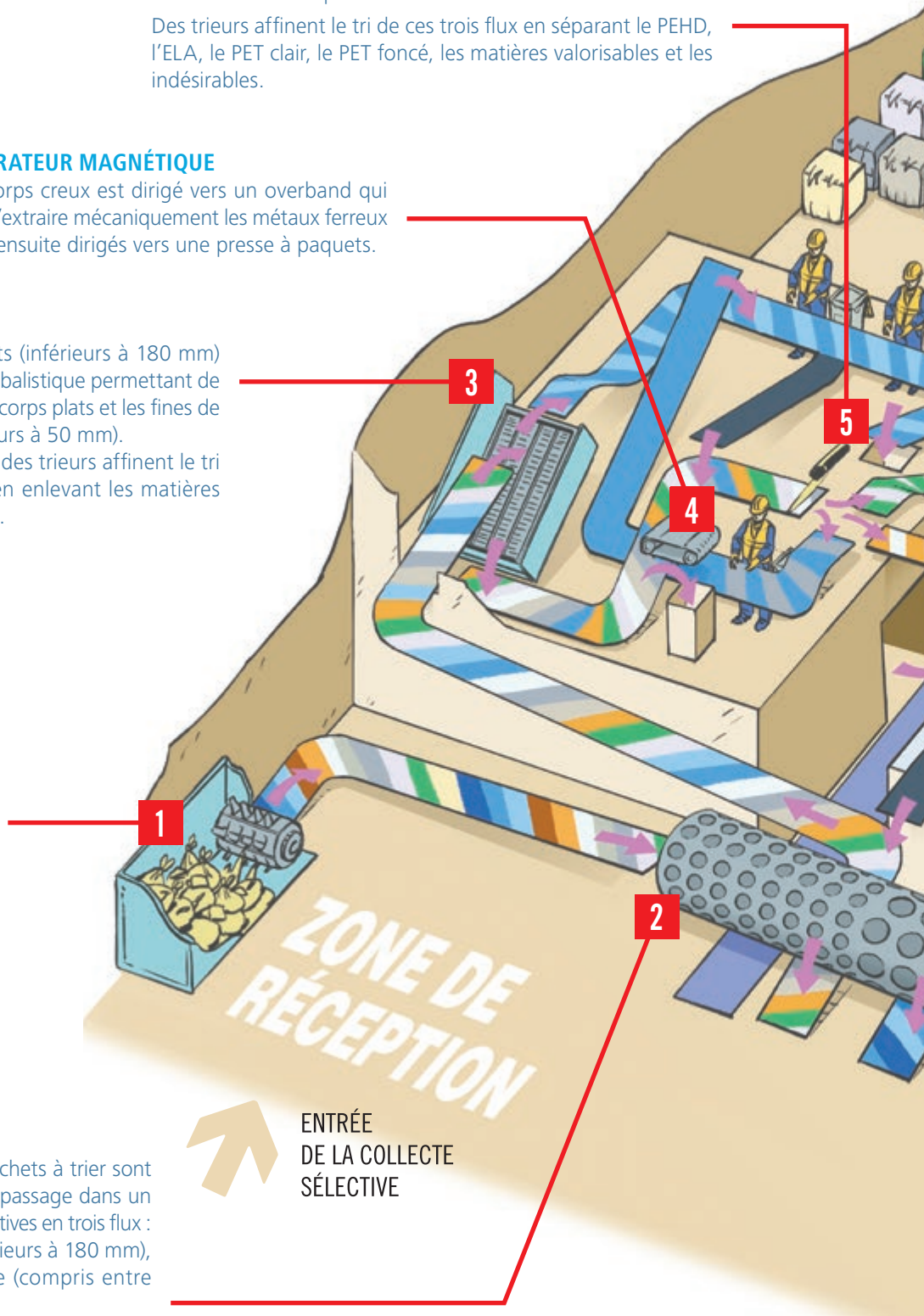
### L'OUVREUR DE SACS

Le chargement s'effectue par une trémie permettant d'ouvrir les sacs et de décompacter la matière.

### LE TROMMEL

À partir de l'ouvreur de sacs, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les collectes sélectives en trois flux :

- les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm),
- les éléments de taille moyenne (compris entre 180 et 320 mm),
- les éléments de grande taille (supérieurs à 320 mm).





SORTIE  
DES MATIÈRES  
COMPACTÉES

STOCKAGE  
DES BALLES

PET INCOLORES
PET COLORÉS
PEHD
ELA
ACIER
ALUMINIUM
CARTONNETTES
PAPIERS - JOURNAUX - MAGAZINES
GROS CARTONS
SACS

8

### LA PRESSE

Les éléments triés sont ensuite mis en balles pour être stockés puis expédiés vers les filières de recyclage.

6

### LA CABINE DE TRI MANUEL

Les éléments de taille moyenne et grande (supérieurs à 180 mm) sont acheminés en cabine de tri où la matière est triée par des opérateurs.

7

### LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans les alvéoles avant mise en balles.

# LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CHIFFRES

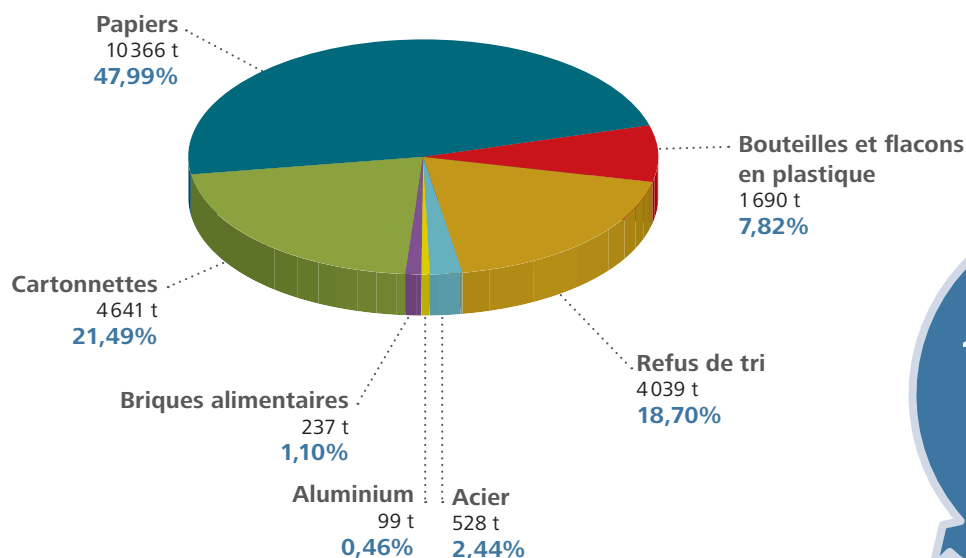
## LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2019

Le volume global de la collecte sélective est en augmentation de 1,07% par rapport à l'année 2018.

CENTRES DE TRI	EMBALLAGES		JOURNAUX/REVUES		MULTI-MATÉRIAUX		Totaux				Évolution 2019 /2018	
	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Total 2019	Total 2018		
Collectivités adhérentes	Tonnes										%	
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	194		110				0	304	304	335	-9,25%
	CC Cœur de Chartreuse	211		259				0	470	470	457	2,84%
	Grand Lac			146		3 683		0	3 829	3 829	3 712	3,16%
	Grand Chambéry			359		6 546		0	6 905	6 905	7 033	-1,82%
	CC de Yenne	218		168				0	386	386	421	-8,31%
	SIRTOM de Maurienne					2 406		0	2 406	2 406	2 308	4,25%
Gilly + Chambéry	CC de Haute Tarentaise					374	761	374	761	1 135	1 058	7,28%
	CC des Versants d'Aime					203	598	203	598	801	793	1,01%
	CC Cœur de Tarentaise					500	216	500	216	716	675	6,07%
	CC Val Vanoise					263	399	263	399	662	647	2,32%
Gilly	CC des Vallées d'Aigueblanche					344		344	0	344	343	0,29%
	CA Arlysère	133		254		2 785		3 172	0	3 172	3 113	1,90%
	CC Cœur de Savoie	157		313				470	0	470	477	-1,47%
<b>Total Savoie Déchets</b>	<b>290</b>	<b>623</b>	<b>567</b>	<b>1 042</b>	<b>4 469</b>	<b>14 609</b>	<b>5 326</b>	<b>16 274</b>	<b>21 600</b>	<b>21 372</b>	<b>1,07%</b>	

## VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Les tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage.

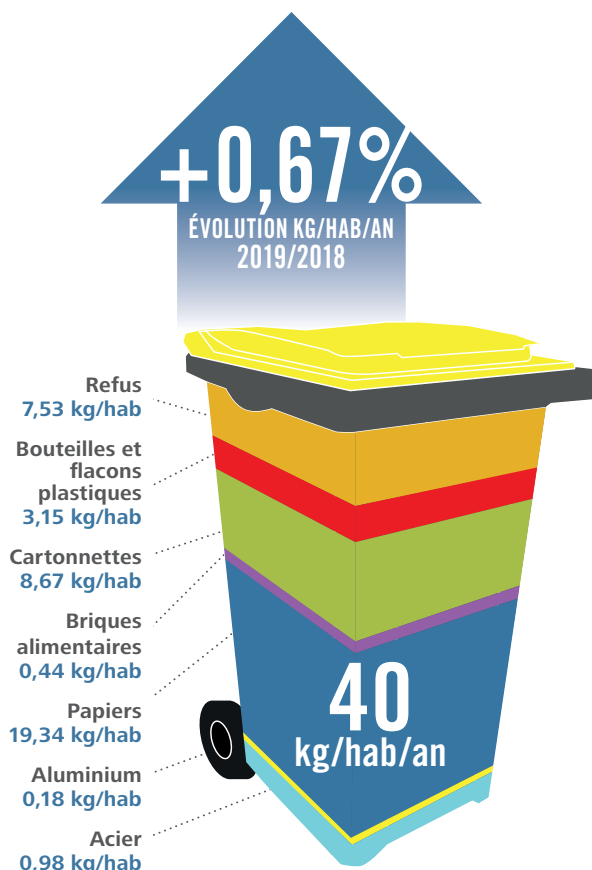


**EN 2019,  
17 561 TONNES  
DE DÉCHETS**  
ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE  
RECYCLÉS POUR CRÉER  
DE NOUVEAUX PRODUITS.

# LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CHIFFRES

## PERFORMANCE DE TRI

Collectivités adhérentes	2018		2019			
	Collecte sélective kg/hab	Taux de refus %	Collecte sélective hors refus kg/hab			
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	51,69	46,53	19,76	37,33	
	CC Cœur de Chartreuse	24,01	24,67	8,36	22,61	
	Grand Lac	46,10	47,25	16,27	39,56	
	Grand Chambéry	49,79	48,60	21,19	38,30	
	CC de Yenne	55,13	50,23	20,15	40,11	
SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	31,46	32,81	18,40	26,78	
	Gilly + Chambéry	CC de Haute Tarentaise	26,34	28,16	22,50	21,83
		CC des Versants d'Aime	33,00	33,58	20,60	26,67
Gilly	CC Cœur de Tarentaise	29,16	31,05	21,80	26,67	
	CC Val Vanoise	24,11	24,65	18,10	24,28	
Gilly	CC des Vallées d'Aigueblanche	30,43	30,19	19,40	20,19	
	CA Arlysère	46,01	46,58	15,79	24,34	
	CC Cœur de Savoie	37,52	36,64	14,79	31,22	
<b>Total Savoie Déchets</b>	<b>40,02</b>	<b>40,29</b>	<b>18,70</b>	<b>32,76</b>		

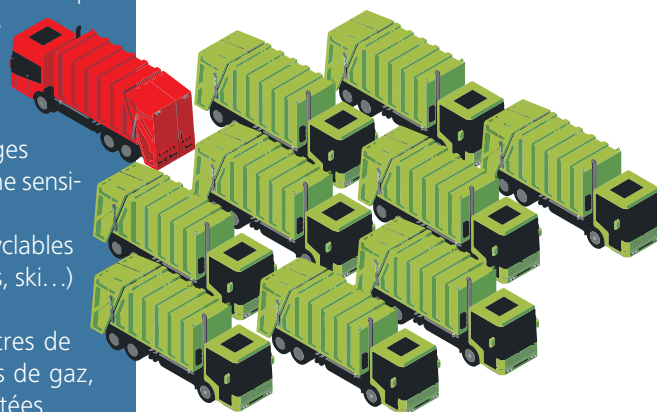


# 21 600 TONNES TRIÉES EN 2019 POUR LES ADHÉRENTS SAVOIE DÉCHETS

## IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers triés dans le cadre de la collecte sélective. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et mettent les agents en danger.

- En 2019, les refus de tri représentent plus de 18% des tonnages entrants sur les centres de tri. Un taux trop élevé qui appelle une sensibilisation accrue des habitants aux bons gestes de tri.
- Sur cette période, 83 tonnes d'éléments métalliques non recyclables ont été isolées dans les centres de tri (blocs moteurs, casseroles, ski...) et orientées vers les filières de valorisation des métaux.
- 5 tonnes de déchets dangereux ont été évacuées des centres de tri (filtres à huiles de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...) et envoyées dans des filières de traitement adaptées.
- Les accidents liés aux erreurs de tri par manque de civisme sont en augmentation par rapport à 2018. On dénombre 15 agents de tri piqués par une seringue (contre 11 en 2018) et 1 agent brûlé chimiquement à la main malgré ses gants. Ces erreurs de tri engendrent par ailleurs des coûts supplémentaires de maintenance et de réparation (changement de tapis, réparation de l'ouvreuse de sac et presse à balles), estimés à plus de 50 000 €.



# 18,70 %

TAUX DE REFUS





# LES INDICATEURS FINANCIERS

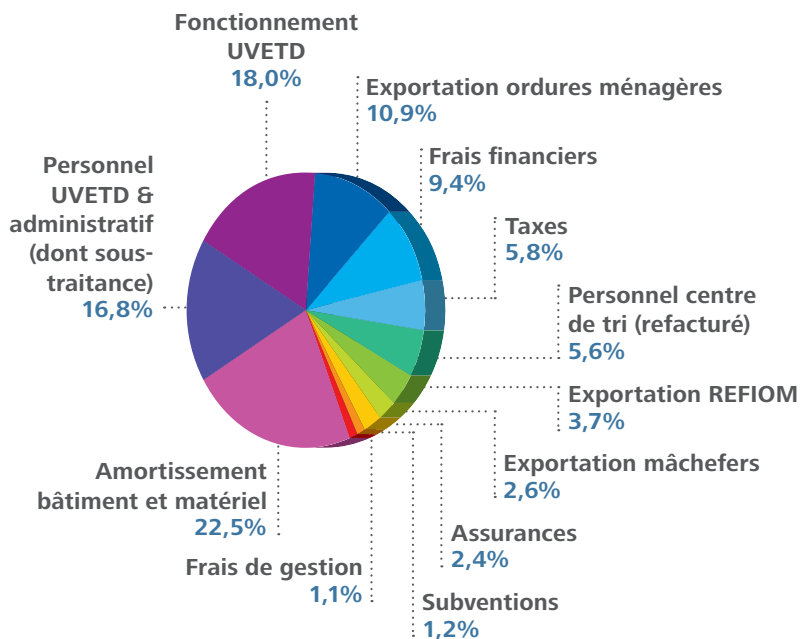
La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur du tri et de la valorisation des déchets contribuent à **limiter les coûts, tout en maintenant un service public de qualité.**



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible, tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement.

Les résultats de 2019 confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique. Ils permettent en outre de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 10 ans et d'étudier de nouvelles perspectives de développement du service public sur notre territoire.



## UVETD

DÉPENSES 2019

20 306 192 €

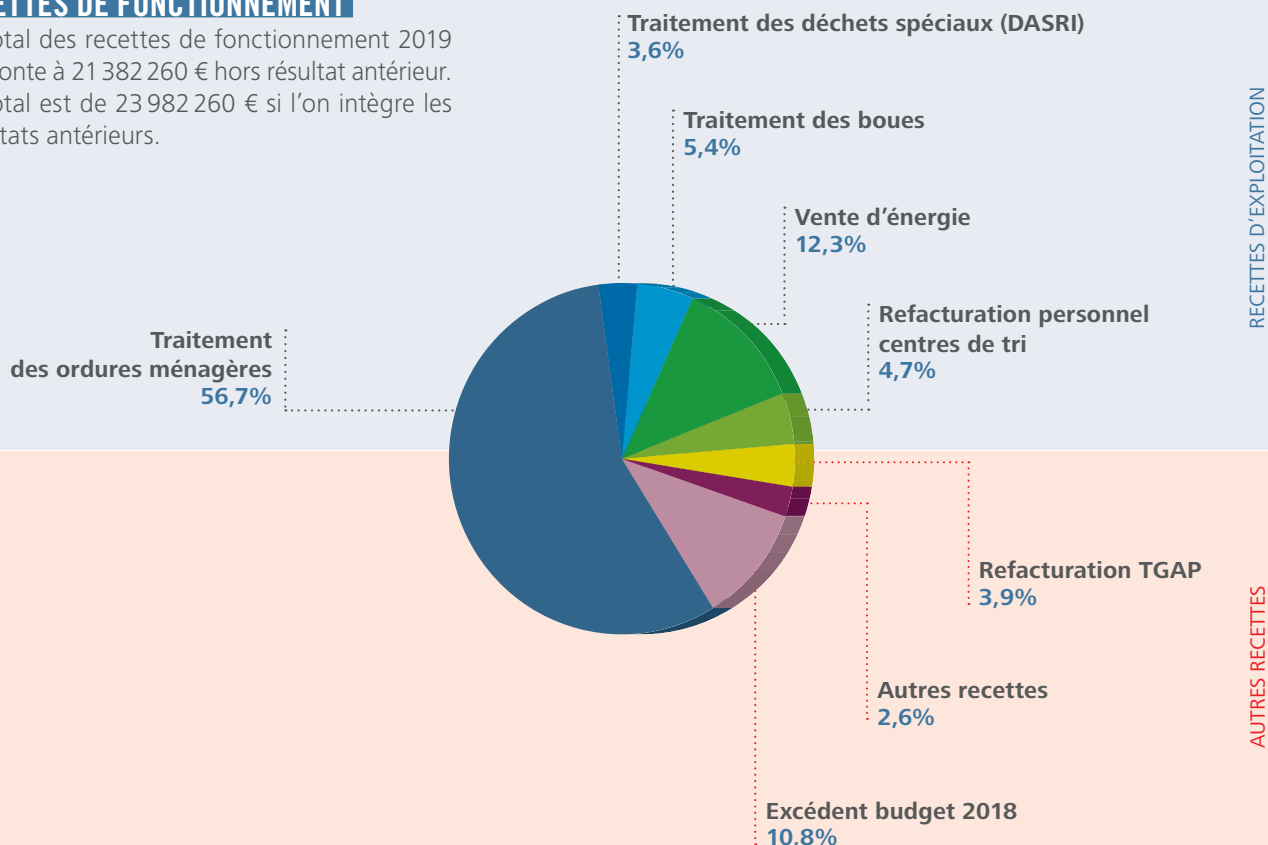
RECETTES 2019

21 382 260 €



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2019 se monte à 21 382 260 € hors résultat antérieur. Le total est de 23 982 260 € si l'on intègre les résultats antérieurs.



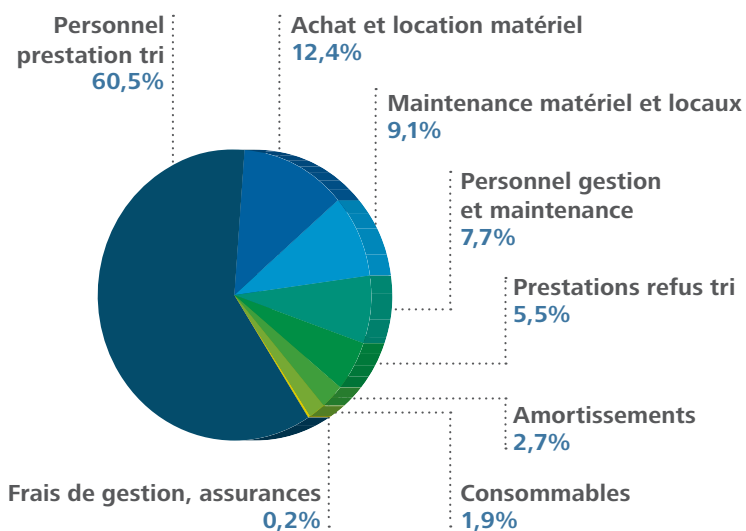
# CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

DÉPENSES 2019 | 1 578 796 €  
 RECETTES 2019 | 1 421 313 €

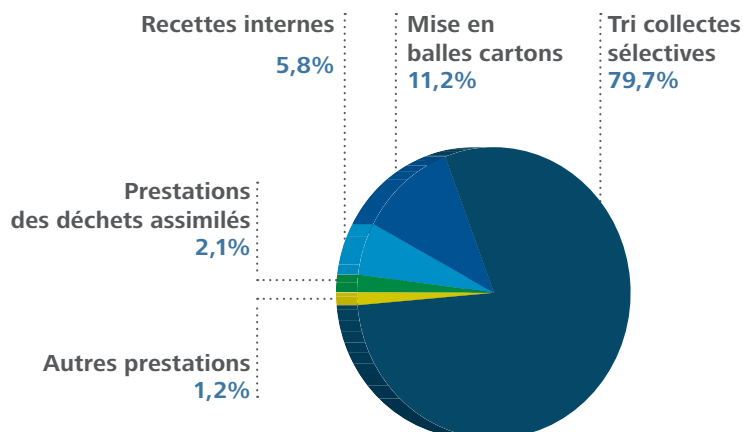
En intégrant les résultats antérieurs, les recettes sont de 1 463 271 €.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



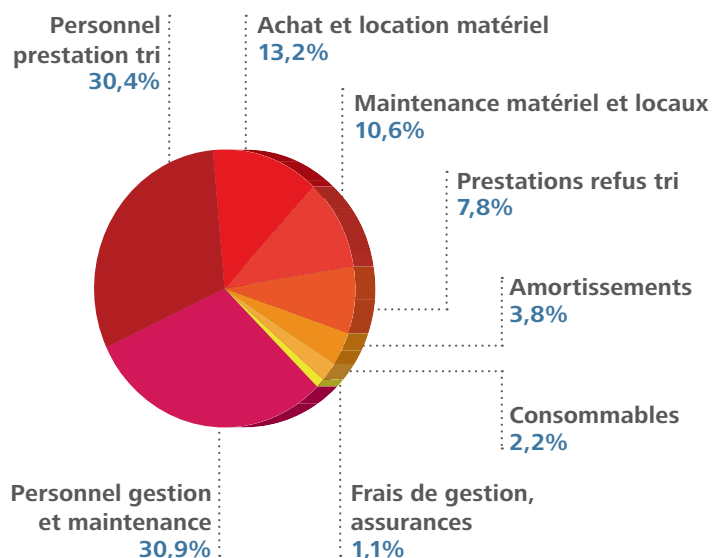
# CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

**DÉPENSES 2019** | **3 303 555 €**  
**RECETTES 2019** | **3 595 483 €**

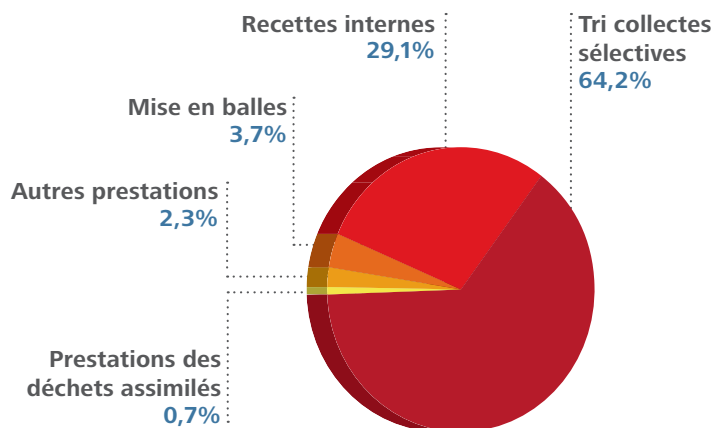
En intégrant les résultats antérieurs, les recettes sont de 4 896 254 € (dont une recette de 1 225 769 € restant impayée pour cause de litige).



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



## RECETTES DE FONCTIONNEMENT





## TARIFICATION DES PRESTATIONS 2019

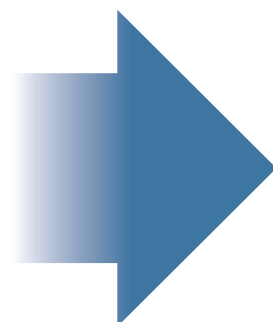
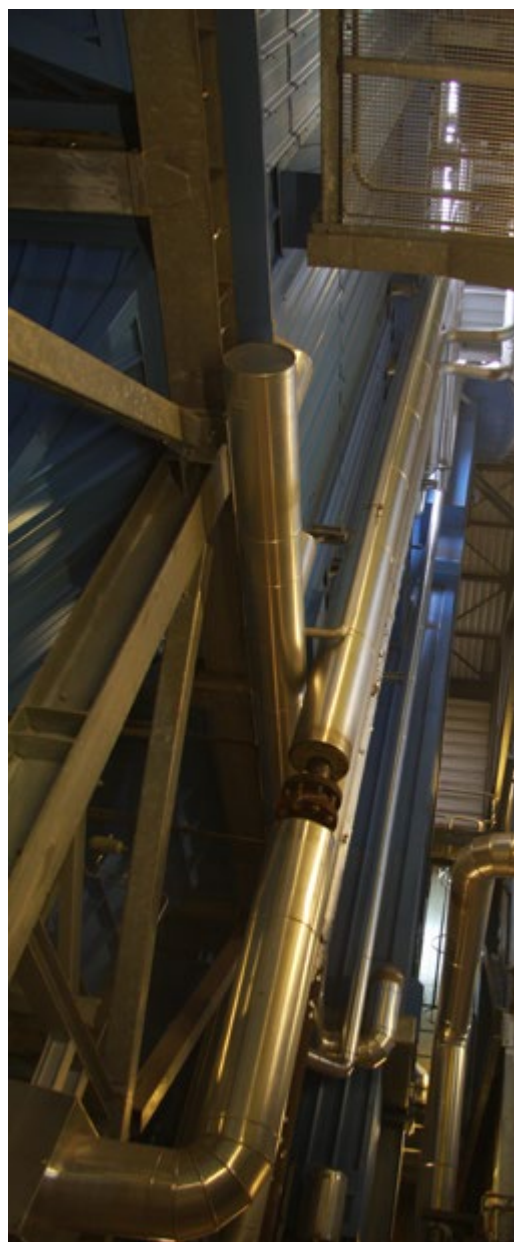
TRAITEMENT À L'UVETD	TARIFS 2019 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
Déchets d'activités économiques	110,27 €/t
Incinérables provenant des déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Grand Chambéry	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	61,01 à 66,01 €/t

TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	TARIF 2019 HT
Flux multi-matériaux	154,00 €/t
Flux emballages	231,00 €/t
Flux papiers	41,00 €/t
Flux cartons adhérents/Clients extérieurs	26,00 €/t

DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION	COÛT DE TRAITEMENT À LA TONNE HT (hors TGAP)
REFIOM exportés en mines de sel	156,02 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	758,70 €/t
Mâchefers exportés en Classe 2	58,20 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

\* Installations de stockage de déchets dangereux

\*\* Prix de base, chantier dans le périmètre de l'ancien territoire de « Chambéry métropole »



**DEPUIS 2010**  
LES TARIFS DE TRAITEMENT  
DE L'UVETD SONT INCHANGÉS

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

**Directeur de la publication** : Lionel Mithieux, président

**Conception/rédaction** : Savoie Déchets assisté de neWaru

**Création graphique, mise en page et relecture** : neWaru

**Crédits** : L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry - neWaru  
Caméléon/Berthier - Médéo - Adobe Stock - Freepik

**Tirage** : 800 ex. sur papier recyclé - Mai 2020

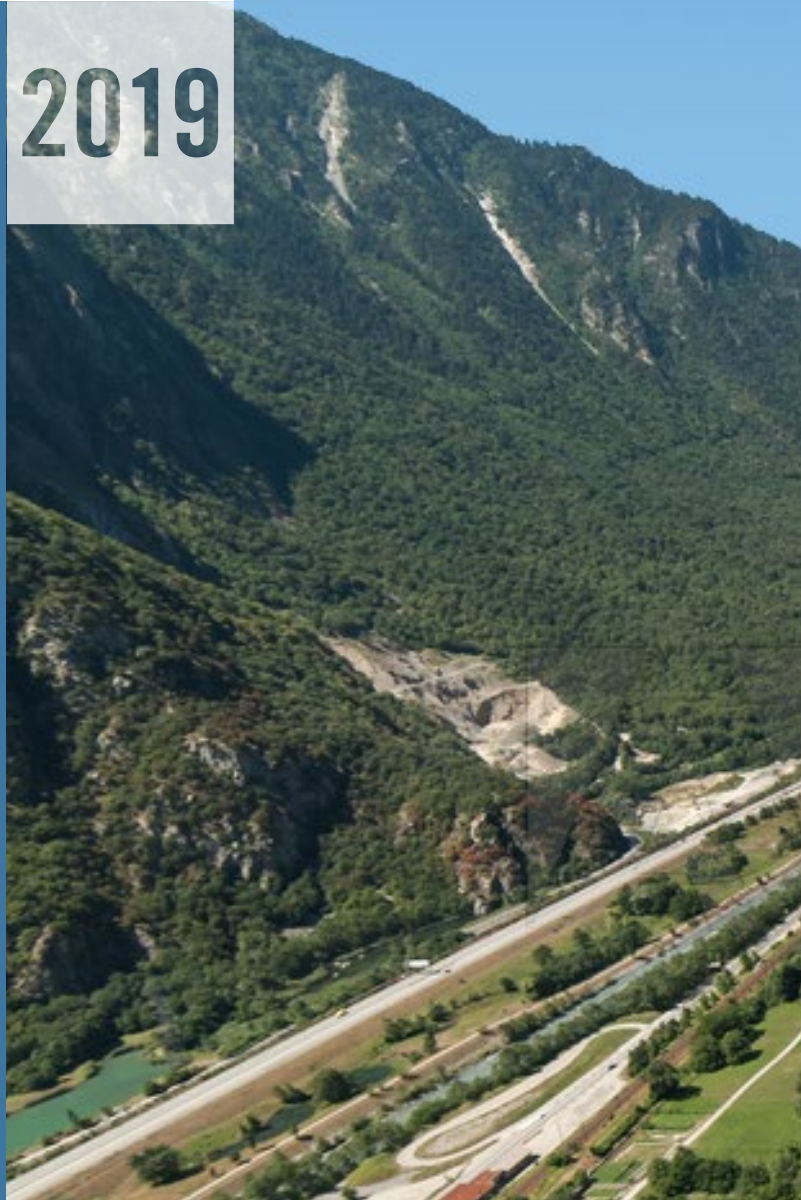
*Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.*

Retrouvez le rapport d'activités 2019 sur : [www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)

# RAPPORT D'ACTIVITÉS

## LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

# 2019



La vallée de la Maurienne et les lacets de Montvernier



Grand Chambéry - Grand Lac - Communauté d'agglomération Arlysère - Communauté de communes Cœur de Chartreuse  
Communauté de communes Cœur de Savoie - Communauté de communes du lac d'Aiguebelette  
Communauté de communes de Yenne - SIRTOM de Maurienne - Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche  
Communauté de communes Cœur de Tarentaise - Communauté de communes Val Vanoise  
Communauté de communes de Haute Tarentaise - Communauté de communes des Versants d'Aime

**SavoieDéchets**  
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex  
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - [contact@savoie-dechets.fr](mailto:contact@savoie-dechets.fr)

[www.savoie-dechets.fr](http://www.savoie-dechets.fr)